

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 Mai 2014

1. **Nomination des délégués aux commissions intercommunales**

Le Conseil Municipal a désigné les délégués qui siégeront aux différentes commissions intercommunales : Développement économique et finances ; Enfance, jeunesse et solidarité ; Aménagement du territoire ; Communication et affaires culturelles ; Eau et assainissement ; Ordures ménagères.

2. **Nomination des délégués au SEDI**

Le Conseil Municipal a désigné 2 personnes qui représenteront la commune au Syndicat d'Energies du Département de l'Isère. Le titulaire est Georges PAYRE-FICOUT et le suppléant est André ROJAT.

3. **Achat de matériel pour les employés communaux**

Les employés communaux ont besoin d'une bétonnière pour différents travaux à venir sur la commune.

Le conseil Municipal étudie 3 devis et choisit la bétonnière de la SAMSE, pour un montant de 1 250 € HT.

4. **Commission Communale des Impôts directs**

A la demande de la direction générale des impôts, une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes doit être proposée pour siéger à cette commission. Le Conseil Municipal a donc choisi des administrés pour remplir ce rôle.

5. **Délibération pour suppression et création de postes**

Suite à l'avancement de grade de 2 agents, par promotion interne, il est nécessaire de supprimer 2 postes d'agents techniques 2^{ème} classe pour créer 2 postes d'agents techniques 1^{ère} classe. La décision est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. **Tarifs de cantine pour l'année scolaire 2014-2015**

Suite à une hausse du prix par le fournisseur de repas de cantine, M. le Maire propose d'augmenter le tarif de 3.65 € à 3.70 €. La décision est validée par le conseil Municipal à l'unanimité.

7. **Nettoyage de la Salle des fêtes**

Suite à une demande du Comité des fêtes, le Conseil Municipal propose de faire nettoyer le sol de la Salle des fêtes par une entreprise spécialisée. Après l'étude de 2 devis, l'entreprise NERA est retenue, pour un montant de 210 €.